

Yaoundé le 13 MAI 2026

DECISION N° /INS/DG/DRP/SDRF/SMA/002439..... PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA DEMANDE DE COTATION N°02/DC/INS/CIPM/2026 DU 24 MARS 2026 POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS (BUREAUX ET TOILETTES A L'IMMEUBLE SIEGE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, EXERCICE 2027.

Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant la loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Etablissements Publics ;
- Vu la décision N°142D/MINMAP/SG/DAJ du 30 juillet 2013 constatant la composition des commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu la décision N°000365/INS/DG/DAF/SDBM/SMA/mkf du 29 janvier 2025 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- Vu Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2026 ;
- Vu l'Avis de Consultation de la Demande de Cotation N°02/DC/INS/CIPM/2026 pour l'entretien des bâtiments (bureaux et toilettes) de l'Immeuble Siège de l'INS, exercice 2027 ;
- Vu le Procès-verbal du 27 avril 2026 relatif à la séance d'ouverture des offres de l'Avis de Consultation de la Demande de Cotation N°02/DC/INS/CIPM/2026 pour l'entretien des bâtiments (bureaux et toilettes) de l'Immeuble Siège de l'INS ;
- Vu la lettre du 11 mai 2026 du président de la CIPM portant proposition d'attribution de la lettre commande relative à l'Avis de Consultation de la Demande de Cotation N°02/DC/INS/CIPM/2026 pour l'entretien des bâtiments (bureaux et toilettes) de l'Immeuble Siège de l'INS, exercice 2027 ;
- Vu les nécessités de service de l'Institut National de la Statistique.

Décide :

Article 1 : LA SOCIETE THAJ SERVICES PLUS SARL, Tél :(237) 697 99 70 44/677 09 26 57/691 93 83 40 SARL B.P : 5069 Douala, est adjudicataire de la lettre commande relative à l'Avis de Consultation de la Demande de Cotation N°02/DC/INS/CIPM/2026 pour l'entretien des bâtiments (bureaux et toilettes) de l'Immeuble Siège de l'INS, au titre de l'exercice 2027 : pour un montant de toutes taxes comprises de 24 201 730 (vingt-quatre millions deux cent un mille sept cent trente) FCFA et une période d'exécution de 12 (douze) jours à compter du 1^{er} janvier 2027.

Article2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations:

- MINMAP;
- ARMP;
- Affichage;
- Archives/Chrono. /-

